



7e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Lundi 31 mai 2021 à 19h30

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

Ordre du jour

1. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
2. Élection d'un membre du PLR à la commission financière.
3. Rapport au Conseil général relatif à la présentation du programme de législature : *La Chaux-de-Fonds 2020 – 2024, Une ville en mutation* (PRES).
4. Rapport du Conseil communal en réponse à la motion de M. Julien Gressot du 29 août 2017 intitulée "Pour ne pas détruire le tissu associatif de notre ville" (DREPES).
5. Rapport au Conseil général en réponse aux postulats des groupes POP "Instruction publique, culture et intégration, Une vraie politique d'intégration" et socialiste "pour une politique d'intégration communale relatif à la création d'un poste de délégué à l'intégration" (DICI).
6. Interpellation urgente du groupe PLR intitulée "Quelle place pour nos futures manifestations chaux-de-fonnières ?", déposée lors de la séance du 6 mai 2021 et non développée (texte suit).
7. Motion du groupe des Verts intitulée "Comment et où permettre l'installation de panneaux solaires par des propriétaires et des locataires dans l'impossibilité de le faire chez eux ?", déposée lors de la séance du 18 février 2021 et non développée (texte suit).

L'amendement du PVL, déposé lors de la séance du 6 mai 2021, sera traité sous ce point.

8. Motion du groupe des Verts intitulée "Écopâturage sur le territoire communal", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
9. Question du groupe PLR intitulée "Incivilités dans les poubelles de la Ville", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
10. Question écrite du groupe des Verts intitulée "Enfer fiscal, La Chaux-de-Fonds, c'est très réducteur", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
11. Motion du groupe socialiste intitulée "Pour des protections menstruelles à disposition dans les écoles", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
12. Interpellation du groupe socialiste intitulée "Quel avenir pour la carte journalière CFF", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
13. Question du groupe PLR intitulée "Existe-t-il une planification à moyen terme des ouvertures de chantiers ?", déposée lors de la séance du 6 mai 2021 et non développée (texte suit).
14. Motion du groupe PVL intitulée "Participation à La Chaux-de-Fonds", déposée lors de la séance du 6 mai 2021 et non développée (texte suit).
15. Question écrite du groupe PLR intitulée "Dring Dring ?", déposée lors de la séance du 6 mai 2021 et non développée (texte suit).

*Karim Boukhris
Président du Conseil général*

Interpellation urgente du groupe PLR

Quelle place pour nos futures manifestations chauds-de-fonnières ?

La politique de stationnement était attendue ; elle ne donne que partiellement satisfaction.

Nous sommes conscients qu'un monitoring est en place mais une bulle persiste et nous devons réagir rapidement.

Avec un parking d'échange sur la Place des Forains, où peuvent bien aller désormais ces forains ? Et le Cirque Knie ? Et, surtout, où peuvent se dérouler les manifestations locales de nos fidèles associations ? Il s'agit d'un problème connu, mais un problème à solutionner rapidement en cette sortie de crise sanitaire. Les beaux jours arrivent, il faudra répondre à l'attente.

Dans la FAQ, sur le site de la Ville, le point 11 tend à répondre à ce problème, mais force est de constater que dans les faits le problème persiste. Les manèges s'en vont à Neuchâtel, le Cirque Knie également et les Associations de la Ville se voient refuser l'accès à la Place des Forains sans proposition claire de la Commune. Le Conseil communal peut-il s'engager à suivre le raisonnement publié sur son propre site Internet et libérer ainsi la Place des Forains pour toute manifestation essentielle à la vie de notre cité ?

Pour le groupe PLR : Cédric Haldimann

Motion du groupe des Verts

Comment et où permettre l'installation de panneaux solaires par des propriétaires et des locataires dans l'impossibilité de le faire chez eux ?

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de proposer ou d'accompagner la création d'une coopérative solaire par exemple qui pourrait permettre à des propriétaires ou à des locataires d'investir dans le solaire sans pouvoir le faire sur leur propre toit. Tout autre moyen aboutissant au même résultat serait également le bienvenu.

Pour les Vert·e·s : Monique ERARD

Amendement PVL à la Motion du groupe des Verts

Comment et où permettre l'installation de panneaux solaires par des propriétaires et des locataires dans l'impossibilité de le faire chez eux ?

Nous demandons au Conseil communal de mettre à disposition un plan cadastral de tous les sites qui pourraient être équipés de panneaux photovoltaïques. Ce plan serait mis à disposition des citoyens, associations ou coopératives qui en feraient la demande. Ceci ~~Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de proposer ou d'accompagner la création d'une coopérative solaire par exemple qui pourrait permettre à des propriétaires ou à des locataires d'investir dans le solaire sans pouvoir le faire sur leur propre toit. Tout autre moyen aboutissant au même résultat serait également le bienvenu.~~

Pour le groupe PVL : Brigitte Leitenberg

Motion du groupe des Verts

Écopâturage sur le territoire communal

Nous prions le Conseil communal d'étudier les possibilités d'introduire de l'écopâturage sur le territoire communal, ceci afin de permettre d'assurer un entretien durable de certains terrains, de réduire les émissions de CO2 dues aux faucheuses et souffleuses, de réduire le bruit et de permettre à la population de se reconnecter avec la nature.

Développement :

Dans le contexte de recherche de solutions pour diminuer les émissions de CO2 et favoriser une transition durable et solidaire, l'écopâturage devrait figurer dans les mesures à investiguer.

Faire pâturer des chèvres ou des moutons sur des terrains communaux à la place de la fauche, même tardive, permet de diminuer les émissions de CO2, le bruit (faucheuses, souffleuses) et de mieux respecter la microfaune mise à mal en particulier par les souffleuses. Il s'agit d'une mesure simple, nécessitant peu de moyens humains et financiers.

Des terrains tels que ceux situés entre le Lycée Blaise-Cendrars et la rue du Bois-Noir, en-dessous du Collège des Endroits, autour du cimetière, le long de la rue du Collège à l'entrée est de la Ville, dans la région du Parc des Crêtets, pour ne citer que quelques exemples, seraient favorables à la mise en œuvre.

Des moutons peuvent déjà être vus en-dessous du Collège des Endroits et à l'extrémité ouest de la rue Charles-Naine, à la rue du Grenier aux abords immédiats des tennis. Des génisses étaient présentes pendant quelques semaines durant l'été 2020 sur le terrain autour de la Brasserie de l'Avenir.

La mise en œuvre de cette mesure permettrait aux autorités de donner un signal symbolique fort et positif, de sortir du cadre habituel – "*on ne peut pas faire autrement*" – et de passer de la parole aux actes dans un contexte nécessitant de diminuer les émissions de CO2, de réduire le bruit des machines et de se rapprocher de la nature.

Sans une approche systémique de la crise écologique, nous irons dans le mur et, pour rappel, il n'y a pas de plan B ni de raison objective à reporter les mesures visant à réduire les émissions de CO2.

Pour les Verts : Jean-Jacques Tritten, Nathalie Tissot, Aline Jaquet-Tissot

Question au Conseil Communal

Incivilités dans les poubelles de la Ville

Quelques personnes, en ville, pour ne pas payer un sac taxé officiel, préfèrent vider leurs ordures dans les poubelles proches des abribus ou des déchetteries, nous offrant ainsi parfois un spectacle hideux et désolant avec des déchets qui viennent souiller le sol alentour.

Quels sont les moyens mis en œuvre pour prendre ces incivils sur le fait, quel en est le nombre annuel et quelles amendes leur sont-ils infligées ?

Pour le PLR : Blaise Courvoisier

Question écrite du groupe des Verts

Enfer fiscal, La Chaux-de-Fonds, c'est très réducteur

Selon le journal Le Temps du 6 mars 2021, à la page 5, on peut lire l'article "Une Ville en quête de mission" d'Alexandre Steiner.

Dans cet article, on peut lire le paragraphe suivant :

"On entend souvent que La Chaux-de-Fonds est un enfer fiscal, c'est très réducteur, poursuit le géographe Patrick Rérart. Les impôts sont certes élevés mais, si l'on tient compte du revenu librement disponible, une fois toutes les charges d'un ménage payées, on se rend compte que la Ville s'en sort mieux que Lausanne ou Genève, par exemple. Mais encore faut-il savoir le communiquer."

Notre question est de savoir si cette affirmation est correcte et, si oui, de savoir si le Conseil communal est disposé à communiquer sur ce sujet et de casser l'image de La Chaux-de-Fonds écrasée par ses impôts ?

Pour les Verts : Christian Piguet, Monique Erard, Aline Jaquet-Tissot, Laure Lalive Todeschini, Nathalie Tissot, Ilinka Guyot, Marc Fatton

Motion du groupe socialiste

Pour des protections menstruelles à disposition dans les écoles

Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité, si possible en concertation avec le Canton, de mettre à libre disposition des protections menstruelles dans les toilettes des écoles du cycle 3 afin de permettre aux jeunes filles fréquentant les établissements de l'École obligatoire non seulement de pouvoir pallier tout imprévu mais également de pouvoir bénéficier de protections et ce quels que soient leurs moyens financiers à disposition.

Bien que cette possibilité existe déjà sur demande auprès des enseignant-e-s ou du secrétariat pour les personnes qui se doivent d'être "dépannées", il n'est pas toujours facile pour une jeune fille de devoir s'approcher d'un adulte pour exprimer ce besoin. Par ailleurs, à un moment où une partie de notre population se retrouve particulièrement précarisée, les élèves peuvent se retrouver confrontées à une absence de moyens leur permettant de pouvoir acquérir suffisamment de protections. Il est important que l'école publique se saisisse d'un besoin de santé publique à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres communes comme à Tavannes ou de ce qui est en train d'être étudié au niveau de certains cantons comme le Canton de Vaud.

Pour le PS : Silvia Locatelli

Interpellation du groupe socialiste

Quel avenir pour la carte journalière CFF

Selon nos informations, l'Alliance Swiss pass qui coordonne la prestation "carte journalière CCF" a pris la décision de la supprimer à l'horizon 2023.

- Le Conseil communal peut-il nous confirmer cette information ou au contraire nous rassurer ?
- Si notre information devait être confirmée, le Conseil communal peut-il nous indiquer s'il existe un moyen de s'opposer à cette décision et/ou s'il est d'ores et déjà prévu une offre alternative présentant les mêmes avantages ?
- Par ailleurs, serait-il possible de savoir, si comme on le pense, cette prestation rencontre un certain succès (en situation normale hors pandémie) dans notre Ville et, cas échéant, de l'illustrer par quelques chiffres ?

Alors que l'on désire favoriser l'utilisation des transports publics et participer à la transition écologique, la suppression d'une prestation appréciée et hautement symbolique irait dans la mauvaise direction. Au contraire, il s'agirait de stimuler ce genre de prestations qui favorisent une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tout le monde.

Notre pays a la chance de posséder un réseau de transport publique, notamment un réseau ferré, dense qui permet de se rendre facilement aux quatre coins de notre pays. Si ce réseau est efficace, les prix pratiqués ne sont pas toujours accessibles à toutes les bourses même avec un abonnement demi-tarif.

Ainsi, depuis de nombreuses années, la mise à disposition par les communes de cartes journalières donne la possibilité à beaucoup et notamment aux familles de découvrir la Suisse ou simplement se déplacer à des prix favorables.

Pour le PS : Pierre-Alain Borel

Existe-t-il une planification à moyen terme des ouvertures de chantiers ?

En août 2018, le chemin de Pouillerel, une ruelle encore pavée en plein quartier des premières maisons du Corbusier, a été éventré pour un chantier de Viteos destiné à moderniser l'éclairage public et à remplacer les introductions électriques. Prévu initialement pour deux mois, le chantier a finalement duré quatre mois. La ruelle a été repavée correctement.

En novembre 2020, un peu plus de deux ans seulement après ces premières fouilles, Viteos envoie aux riverains un avis de réouverture prochaine pour le changement des conduites des eaux... !

Ces deux chantiers provenant du même maître d'œuvre n'auraient-ils pas pu être effectués durant la même fouille, évitant ainsi des nuisances doubles pour les riverains et des frais inutiles de réouverture et de repavage du même tronçon ?

Pour le groupe PLR : Blaise Courvoisier

Motion du groupe Vert'libéral

Participation citoyenne à La Chaux-de-Fonds

Il est temps aujourd'hui de lancer une réflexion approfondie sur la démocratie participative au sein de notre Commune ! Ne nous cachons pas la vérité et soyons réalistes ! Ici, à La Chaux-de-Fonds, seules des tentatives de démocratie participative très circonscrites et limitées dans le temps ont, de par le passé, été mises en œuvre, mais cette démarche n'a jamais acquis une dimension pérenne et durable.

De plus, les derniers rebondissements autour de la Place du Marché, du nouveau système de politique de stationnement ou du square en-dessous du Bois du Petit-Château ont prouvé, si tel devait être encore le cas, que des projets d'envergure sans une base participative initiale sont sujets à polémique voire même contestés par voie démocratique, ce qui constitue à posteriori une perte de temps et d'argent pour des idées qui se voulaient pourtant paradoxalement rassembleuses à l'origine.

Dans la littérature comme dans la pratique, il n'existe pas une méthode "unique" de démocratie participative applicable en suivant un processus bien

précis. En revanche, il est essentiel que La Chaux-de-Fonds s'y intéresse désormais, s'y plonge, s'adapte : le développement urbain et la modernité citadine passent également par cette voie-là !

Ainsi les habitant-e-s de cette Ville auront à cœur de démontrer par leurs actes et leurs décisions que, à La Chaux-de-Fonds, il fait bon y vivre car ce que l'on a ce sont eux, femmes et hommes, tous ensemble, qui l'ont décidé suite à un processus transparent, solidaire et surtout collectif. Cette démocratie participative, qu'il nous faut à tout prix instaurer, ne remplace évidemment pas les démocraties représentative ou directe mais elle les complète, les renforce, les consolide. Pour créer les conditions de cette "intelligence collective", des règles claires et transparentes doivent être établies.

À l'heure où nous nous interrogeons sur les départs de citoyen-ne-s et où nous souhaitons rendre La Chaux-de-Fonds plus attractive, il est essentiel de tirer parti d'un nouvel élan volontaire, innovant, audacieux et visionnaire.

Eu égard à ce qui précède, nous demandons donc au Conseil communal :

- de définir le champ d'application de la démocratie participative ;
- de préciser l'outil le plus propice (charte, guide, canevas, règlement) pour l'instauration durable d'une démocratie participative chaux-de-fonnière ;
- de créer une commission permettant d'accompagner cette démarche d'analyse ainsi que les futures démarches participatives ;
- d'estimer les éventuels coûts supplémentaires de telles démarches participatives pour les futurs projets qui auront un impact majeur sur la vie de la Ville.

Pour le groupe Vert/libéral : Alain Othenin-Girard

Source/Exemple :

Commune de Vernier (GE)

- <http://www.vernier.ch/fr/territoire/plandirecteur/>
- <http://www.thierryapotheloz.ch/cohesion-sociale/aventure-participative-quartier-populaire/>
- <https://ecoquartier.ch/wp-content/uploads/2016/05/CQuartierVernier.pdf>

Commune de Lausanne (VD)

- <https://lausanne-morges.ch/evenements/lausanne2030/>
- Et → <https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/lausanne-2030/demarche-participative.html>
- <https://bossons.ch/demarche-participative/>
- <https://www.riponne-tunnel.com/>
- <https://tribu-architecture.ch/projets/114/reinventons-le-vallon/>

Diverses sources :

- <https://lys.ch/demarche-participative/>
- https://doc.rero.ch/record/6253/files/30_DubasDaniel_memoire_DE_SS.pdf
- <https://www.in-comune.ch/in-comune/partizipation/literatur/Guide-pratique-9.pdf>

Question écrite du groupe PLR

Dring Dring ?

Un communiqué de presse du 26 avril 2021 a retenu notre attention. Il s'agit de l'annonce faite, par la Ville de La Chaux-de-Fonds, de sa collaboration avec la coopérative Cyclone qui est active dans la livraison à domicile à vélo de toutes sortes de marchandises et courriers.

Le communiqué de presse nous apprend que Cyclone a ouvert début mars un bureau à La Chaux-de-Fonds, ce que nous saluons. Cette coopérative tient à rétribuer ses coursiers-iers correctement ; elle réinvestit ses profits dans son développement, ce que nous saluons également. Le prix de ce service de livraison proposé à l'intérieur du périmètre de la Ville est donc, et à juste titre, substantiel : comptez une quinzaine de francs (variable selon plusieurs critères).

Il nous apprend encore que l'idée du soutien est un arrangement entre le client, le commerçant et la Ville.

Nous souhaitons avoir des réponses aux questions suivantes :

- Comme le prix des livraisons est variable, quels sont les termes de l'arrangement conclu pour éviter une administration trop lourde ?

- Cette collaboration ne rentre-t-elle pas en concurrence avec d'autres actrices-eurs dans ce segment d'activité qui pourraient être inscrits au registre du commerce ?
- Est-ce que ce projet s'inscrit dans l'optique d'un développement futur de la carte Abeille si l'expérience est concluante ?

Pour le groupe PLR : Alain Vaucher